

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Décision du 10 juin 2026 portant désignation de l'administrateur provisoire du Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe

NOR : SFHH2630244S

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/315/2026/72 du 5 juin 2026 de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe à compter du 22 juin 2026 pour une durée d'un an renouvelable,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Vincent THOMAS, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe à compter du 22 juin 2026 pour une durée d'un an renouvelable.

Article 2

Pendant cette période, Monsieur Vincent THOMAS exerce les attributions de directeur du Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe. Pendant cette même période, le conseil de surveillance de l'établissement conserve l'intégralité de ses prérogatives et le directoire de l'établissement est maintenu.

Article 3

La présente décision est notifiée à l'administrateur provisoire. Elle est transmise pour information au président du conseil de surveillance du Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe, ainsi qu'au directeur de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 10 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
Hugo GILARDI